

MAIRIE DU 4^{ème} secteur

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

DU 27 SEPTEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18 heures 02 à la mairie du 6/8 par M. le Maire.

M. le Maire.- Il est 18h02 et nous allons démarrer ce conseil d'arrondissements du 27 septembre 2022. Nous allons évidemment commencer par dire bonjour à tout le monde, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs qui assistaient dans la salle du conseil, vous êtes quelques-uns et quelques-unes. Mesdames et Messieurs qui nous suivez en direct sur Facebook et sur Youtube, nous vous remercions toutes et tous. Et j'en profite, une nouvelle fois, pour vous rappeler que ce conseil d'arrondissements est ouvert. Il y a encore des places en présentiel et donc, vous êtes les bienvenus. Nous allons donc commencer par l'appel nominal par le benjamin de notre assemblée. Et Monsieur RUPNIK étant présent, je vous serais reconnaissant de faire l'appel s'il vous plaît.

(M. Alexandre RUPNIK procède à l'appel.)

M. le Maire.- L'appel est terminé et le quorum étant atteint, ce conseil d'arrondissements peut valablement démarrer. Nous allons voter le compte-rendu du conseil d'arrondissements du 22 juin 2022.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Et nous allons maintenant passer à l'examen des rapports. Le rapport n°1 est un rapport présenté et porté par le conseil d'arrondissements qui concerne la création d'un comité consultatif de vigilance sanitaire sur la Friche de Legré Mante. Et c'est moi-même qui vais le présenter.

RAPPORTS VILLE

Rapport n°22/04/001

Création d'un comité consultatif de vigilance sanitaire sur la Friche de Legré Mante

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire.-Différentes réunions publiques sur un projet de dépollution et d'aménagement de la Friche de Legré Mante ont été organisées ici même depuis mai. Nous avons au total passé près de huit heures de réunion d'information ensemble, avec les habitantes et les habitants, avec toutes les parties prenantes du dossier, les services de l'État et bien évidemment les élus concernés.

L'enquête publique est en cours, et d'ailleurs j'invite toutes celles et tous ceux qui auraient des remarques à porter sur cette enquête publique à consulter les documents qui sont en mairie de secteur ou au siège de l'urbanisme à la rue Fauchier. Et c'est à l'issue de cette enquête que la Ville accordera ou non le permis de construire.

Dans ce dossier, il y a deux types de vigilance à avoir. La toute première est la vigilance sanitaire sur l'emprise de la Friche. C'est la première des priorités, car tous les habitants ont besoin d'être informés en temps réel des opérations sur la parcelle, qu'il s'agisse d'opérations mineures ou majeures. Ensuite, viendra en 2023 la vigilance sur le type d'activité commerciale, les services, les équipements publics. Et cela fera l'objet, en temps voulu, de concertations avec les habitants.

Pour ce qu'il nous revient aujourd'hui d'examiner, je sou mets donc à votre approbation la création d'un comité de vigilance sanitaire sur la Friche et l'opération Legré Mante. Il vise à permettre l'information des habitantes, des habitants, des élus et des associations par le propriétaire et les opérateurs en charge de la dépollution et de la construction. Il a aussi pour objectif une vigilance active sur les opérations et l'interpellation des pouvoirs publics si nécessaire. J'en assurerai la présidence et il sera composé de cinq collègues avec des élus, des représentants de l'État, des représentants des CIQ du 8^{ème} arrondissement, des associations, des représentants des opérateurs du projet et des tiers et experts désignés.

Dans les jours qui viennent, un appel à candidatures sera mis en ligne sur le site de la mairie pour intégrer ce comité. Et

sa composition est limitée à 25 membres, je veillerais à ce que l'ensemble des personnes qui se sont signalées soient intégrées aux listes de diffusion d'information et puissent être invitées aux réunions publiques que le comité de vigilance organisera régulièrement.

Il appartiendra à ce comité de fixer son règlement intérieur à sa première réunion que je souhaite convoquer avant les vacances de Toussaint. Je tiens à rappeler que les principes de ce comité de vigilance sanitaire ont été posés dans les différentes réunions publiques qui se sont tenues ici. J'ai néanmoins souhaité d'une part que la transparence en soit garantie par la présidence d'élus et d'autre part que celui-ci soit lancé au plus vite pour recueillir les questions et interpellations des habitants dès maintenant.

Y a-t-il des questions ? Des observations ? S'il n'y en a pas, nous allons procéder au vote.

Le rapport n°22/04/001 est adopté à l'unanimité

M. le Maire.- Le rapport n°2 concerne l'approbation de l'avenant au contrat de Ville du territoire Marseille Provence. Et c'est un rapport que je présenterai également.

Rapport n°22-38624/002-DGAVPVPD

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Approbation de l'avenant au contrat de Ville du territoire de Marseille Provence

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire.- Le contrat de Ville du territoire Marseille Provence adopté en 2015 est le cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers prioritaires. Signé pour cinq ans, il a déjà été prolongé jusqu'en 2022. 35 quartiers prioritaires sont identifiés sur Marseille, 236 000 Marseillaises et Marseillais y vivent. C'est, notamment, dans ces quartiers prioritaires identifiés Politique de la Ville que se déploie le programme des cités éducatives.

Dans notre secteur, ce sont quelques rues du 6^{ème} arrondissement qui sont concernées par ce rapport au titre du secteur centre-ville qui comprend notamment le Cours Julien.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, nous allons donc voter.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**Le rapport n°22-38624/002-DGAVPVPD est adopté à
l'unanimité, abstention M.MARANDAT**

M. le Maire.- Le rapport n°3 va nous être présenté par Monsieur Jean-Marc BONNAFFOUS et il est particulièrement important puisque c'est grâce à lui que nous ferons tourner en 2023 notre mairie de secteur.

Rapport n°22-38772/003-DGSE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
MAITRISER NOS MOYENS - Dotations financières 2023 allouées aux
Mairies de Secteur**

Rapporteur : M. Jean-Marc BONNAFFOUS

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues. Cette délibération concerne l'approbation par cette assemblée de la dotation annuelle de fonctionnement et d'investissement de la mairie du 4^{ème} secteur de Marseille.

Je rappelle que la dotation de fonctionnement est constituée de deux composantes :

La dotation de gestion locale. Elle s'élèvera à 1 460 734 euros par notre mairie attribuée au titre des équipements transférés et du fonctionnement des services. Elle est calculée notamment en tenant compte de la population du secteur et de sa composition socioprofessionnelle, des caractéristiques des équipements transférés et du taux de l'inflation.

Il faut noter que le calcul lié aux équipements sociaux et aux bouledromes a été modifié. En lieu et place d'une attribution forfaitaire, il est désormais tenu compte de la surface des locaux concernés, de leur fréquentation, de leur mode de gestion et de leur éventuelle situation en QPV. Cette méthode permet de coller au plus près des réalités de chaque équipement. Il faut noter que la dotation supplémentaire de 20 000 euros pour le traitement et la gestion des dossiers de PACS est conservée cette année encore.

La deuxième partie de cette dotation de fonctionnement est la dotation d'animation locale qui sera de 326 664 euros. Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants, à l'animation démocratique et culturelle ainsi qu'aux travaux de première urgence qui présentent un caractère de

fonctionnement. Là encore, la Ville de Marseille a considérablement modifié le mode de calcul. La part par habitant est revalorisée à 2,30 euros au lieu de 36 centimes précédemment. Cette part est doublée pour les ménages les plus pauvres recensés par l'INSEE qui sont au nombre de 8 000 environ dans notre secteur.

Ces modifications portent le montant total de la dotation de fonctionnement à 1 787 396 euros, soit plus de 100 000 euros de plus qu'en 2022.

La dotation pour l'investissement sera de 250 462 euros. Elle est attribuée pour l'achat de bien et de matériel durable pour la construction ou l'aménagement de bâtiments. Ou encore, pour faire effectuer des travaux d'infrastructure.

Tel est le rapport qui est soumis à votre vote.

M. le Maire.- Il a reçu un avis favorable de la commission.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Absolument.

M. Le Maire.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas, nous allons donc procéder au vote.

Le rapport n°22-38772/003-DGSE est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Un classique du conseil d'arrondissements de rentrée, un rapport sur les équipements et patrimoines transférés.

Rapport n°22-38773/004-DGSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Révision 2023 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de secteur

Rapporteur : M. Jean-Marc BONNAFFOUS

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'adoption de l'inventaire des équipements dont la gestion est confiée aux mairies de secteur.

Pour ce qui nous concerne, deux modifications ont été apportées à l'état précédent.

La mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements se voit attribuer la gestion de la Maisonnette Solidaire du 6/8 et de son espace

vert attenant que vous voyez en illustration. Ce petit équipement est situé juste derrière l'immeuble du Corbusier et aura vocation, comme son nom l'indique, à abriter des actions de solidarité. À l'inverse, la taille et la fréquentation du Stade Michelier, situé à Montredon, rendent préférable la restitution de sa gestion à la Mairie centrale.

Il vous est donc proposé d'adopter ce nouvel inventaire des biens transférés.

Ce rapport a reçu également un avis favorable de la commission.

M. le Maire.- Des interventions ? Nous passons au vote.

Le rapport n°22-38773/004-DGSE est adopté à l'unanimité

Rapport n°22-38726/005-DAVEU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - Création et rénovation d'espaces ombragés dans les établissements scolaires, tous arrondissements - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement

Rapport retiré

M. Le Maire.- Le rapport n°5 a été retiré, nous n'en parlerons donc pas. Le rapport n°6 nous est présenté par Cédric JOUVE et il entame la série des délibérations de financement des associations.

Rapport n°22-38565/006-DC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une 3^{ème} répartition au titre des subventions d'aide à la création 2022 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Avant de parler du rapport, je vais comme d'habitude faire la revue culturelle des actions du 6/8 et au-delà puisqu'il s'est passé beaucoup de choses cet

été. Dans le cadre de l'Été marseillais, nous avons abondé avec des actions très significatives.

Là, vous pouvez voir quelques photos de l'action Culture au Jardin que nous avons reproduit pour cette deuxième année. Avec huit spectacles dans nos jardins et des nouveaux parcs qui ont extrêmement bien fonctionné en termes de fréquentation, comme le parc Pastré. Nous avons jusqu'à 200 personnes, voire plus, dans la plupart des manifestations de théâtre, de poésie, de musique. Je vous invite l'année prochaine, si vous n'êtes pas venus, à y participer.

Deuxième slide, toujours dans le cadre de l'Été marseillais, fin août nous avons reproduit le festival Hip-Hop Non Stop avec cinq mairies de secteur et la Mairie de Marseille. Un très bel évènement qui s'est encore étendu cette année avec 15 collectifs de hip-hop qui ont participé à travers toutes les disciplines du hip-hop, de nombreux artistes émergents, beaucoup de jeunes, une très belle mixité sociale. Donc, nous sommes vraiment contents de cette édition et surtout le côté inter-secteurs a été beaucoup plus valorisé, il n'y a pas eu uniquement le Théâtre Sylvain, il y a eu aussi une projection inaugurale en partenariat avec le FID à la Friche avec un documentaire sur l'inclusion et Pone qui est un artiste hip-hoppeur qui a la maladie de Charcot, donc c'était vraiment très émouvant. Et ensuite, nous avons continué fin août avec le Théâtre Sylvain, la Place du Refuge au Panier, dans le 15/16 aussi, le Parc Billoux. Et nous avons fini sur cette place emblématique de la Plaine. Voilà, donc très belle édition avec Hip-Hop Non Stop.

Donc maintenant, nous allons parler de l'avenir très proche puisque le 8 octobre, a lieu pour la deuxième édition Remue-Méninges à Bagatelle qui met à l'honneur à nouveau la culture scientifique avec différentes animations évidemment toujours gratuites pour tout le monde. Et nous en aurons vraiment pour tous les goûts et tous les âges.

Il y aura aussi bien la Calanque-Mobile qui va revenir avec son van pour apprendre beaucoup de choses sur la biodiversité et les calanques.

Il y aura aussi des animations de grimpe dans les arbres avec l'association Arbolatoire où nous pourrons grimper dans les arbres de Bagatelle, c'est sécurisé ne vous inquiétez pas. Et c'est même accessible à des personnes à mobilité réduite car il y a les équipements pour. Il y aura deux expositions, une en extérieur sur les canopées justement sur les arbres et une en intérieur plutôt projet art science puisque cette année,

nous sommes toujours sur la biodiversité et le climat qui est le thème de la Fête de la Science.

À noter que nous sommes le deuxième pôle de Marseille, il n'y a que deux pôles, la Mairie centrale et nous, à proposer des animations dans le cadre de la Fête de la Science. Et nous sommes labellisé « Fête de la Science », vous pouvez le voir sur le site officiel d'ailleurs.

Et, pour terminer, il y aura des échanges-débats ici, dans la salle principale, en mode agora des sciences, avec des scientifiques de grand talent grâce à un partenariat avec un laboratoire scientifique. Sur la grotte Cosquer, sur la biodiversité dans les sols, sur l'émigration humaine liée au réchauffement climatique aussi. Donc un très bel évènement à venir, vous êtes invités à venir en masse bien évidemment. J'arrête là et je passe au rapport puisque c'est ce dont nous devons parler ce soir.

Le rapport n°6 qui concerne l'approbation d'une troisième répartition aux associations au titre de subventions d'aide à la création 2022. Ce rapport est signé par Jean-Marc COPPOLA adjoint à la culture pour toutes et tous.

Comme je vous l'avais indiqué lors du dernier conseil d'arrondissements, maintenant les subventions sont structurées autour de quatre piliers qui montrent notre ambition et notre politique culturelle. Donc, c'est extrêmement important, ce n'est plus uniquement des thèmes, mais ce sont des piliers de politique culturelle.

Le premier est autour de la mondialité culturelle, mais là il n'y a pas de subvention qui concerne notre secteur.

Le deuxième pilier, c'est la démocratie culturelle. Là, nous avons deux structures dans notre secteur : arts visuels avec Digitale Zone et patrimoine avec Va jouer dehors.

Le pilier trois, l'éducation artistique et culturelle qui est pour nous extrêmement importante, car nous avons vraiment comme objectif que toutes les petites Marseillaises et tous les petits Marseillais aient un contact avec la culture et l'art durant leur scolarité. Donc, nous avons l'association Zimzam.

Et ensuite, en pilier n°4, soutien à structuration de l'écosystème culturel, avec des centaines d'associations à Marseille qui méritent notre soutien et notre attention. Là, nous en avons plusieurs, je vais juste vous parler très rapidement de Résonance. C'est une association qui a un très beau projet que nous subventionnons à hauteur de 5 000 euros. Il y a 1 000 mineurs non accompagnés qui arrivent chaque année

à Marseille. Ils sont un peu invisibles, nous ne savons pas trop ce qu'ils deviennent. Et là, ce projet est de faire un film avec eux pour montrer leur parcours, leur intégration. Il y aura des ateliers de jeux et d'écriture avec eux. Je trouve que c'est un projet très intéressant en termes d'action culturelle pour toutes et tous. Les Producteurs associés 3 000 euros et, pour finir, la revue If qui existe depuis 1992, créée par trois poètes extrêmement connus à Marseille et de grand talent : Jean-Jacques VITON, Henri DELUY et Liliane GIRAUDON.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Est-ce qu'il y a une intervention ? Non. Merci, Monsieur JOUVE. Nous allons passer au vote.

Le rapport n°22-38565/006-DC est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Nous allons ensuite demander à Madame MEILHAC de venir à la tribune pour présenter deux rapports. Le rapport n°7 et le rapport n°23, dans un ordre modifié.

Rapport n°22-38676/007-DGAVPVPD

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - Évaluation de l'état initial et de l'impact des opérations de renaturation sur la biodiversité des sols des squares, parcs et jardins - Contrat de partenariat entre la Ville de Marseille et l'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Écologie d'Aix-Marseille Université

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les habitants, Chers collègues. Un rapide point sur l'actualité. Pour faire Culture au Jardin, il faut des jardins donc nous vous avons souvent parlé des jardins et la nouveauté au mois d'octobre, c'est que les fameux cinq jardins dont nous préparons la renaturation depuis un an entrent en phase chantier.

Donc, vous allez commencer à avoir des travaux qui démarrent dans trois jardins du 6^{ème} arrondissement : le jardin de Corinthe, le jardin du Réservoir qui est une transformation de friche en jardin rue de Lacédémone et le jardin des sœurs franciscaines dont le chantier a commencé.

Dans le 8^{ème}, il s'agit du parc Valbelle et du jardin du Rouet qui lui aussi est une transformation de friche en jardin de proximité.

Ne soyez pas étonnés si vous voyez des travaux qui démarrent, qui s'arrêtent et puis qui redémarrent. Nous sommes obligés de jongler avec des contraintes de marchés disponibles, pas disponibles. Ce sont des chantiers qui vont durer en gros un an, mais qui démarre en octobre. C'était le premier point.

Puisque nous avons bouclé un cycle Réinventons nos jardins, nous voici désormais nous, en mairie de secteur et les habitants avec nous, disponibles pour lancer un nouveau cycle Réinventons nos places. Pour ceux qui ont un peu traîné leurs guêtres du côté du Paris, nous copions en fait, nous ne sommes pas très originaux. Réinventons nos places est un programme qui là-bas, sous la mandature précédente, a fait merveille pour réinventer sept grandes places qui étaient de terribles entonnoirs à voitures et qui sont aujourd'hui des parcs. Ils continuent à laisser passer les voitures, mais ce sont des parcs. Nous, modestement à l'échelle du 6/8, nous démarrons. Nous avons commencé cette semaine des concertations en mode laboratoire citoyen. C'est-à-dire que nous avons largement invité les CIQ bien entendu, mais aussi les associations de quartier et tous les habitants qui souhaitaient venir sur une concertation à Bonneveine pour la place Bonnefon et une autre hier soir à Notre-Dame-du-Mont. Toutes deux ont réuni quasiment une centaine de participants et donc, nous étions très heureux. Simplement, pour la bonne lisibilité de notre action, sachez que nous tiendrons ce type de laboratoire citoyen dans chaque quartier selon le format suivant :

Trois rencontres par an, en faire plus commencerait à en faire vraiment beaucoup. Pour avoir du temps entre chaque rencontre à la fois de laisser les habitants retourner travailler entre eux, entre associations, etc., pour construire leur projet. Et puis nous, de notre côté, avec les services municipaux et métropolitains construire ce qui nous a été demandé, donc revenir avec des réponses. Trois fois, quatre fois nous verrons, mais en tout cas les prochaines dates sont déjà fixées. Pour Bonnefon, c'est le 14 janvier. Et pour Notre-Dame-du-Mont, c'est le 10 octobre, nous sommes un peu plus pressés parce que nous aimerions mettre des choses en programmation de 2023.

Le reste de l'actualité sur la transition écologique du secteur, c'est le rapport n°7 qui est présenté par la Direction générale adjointe Ville plus verte et plus durable.

Sur proposition conjointe de quatre adjointes au Maire de Marseille : Madame JUSTE, ici présente, Madame BENMARIA, Madame PRIGENT et Madame BIANCARELLI-LOPEZ. Quatre délégations impliquées, mais pourquoi donc ?

Le rapport propose d'approuver une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie, aussi appelé IMBE, vous voyez le logo en bas. Ceci pour évaluer l'état initial et l'impact de nos opérations de renaturation sur la biodiversité des sols dans les squares, les parcs et les jardins. Le mot clé dans tous ces mots, c'est « sol ». Je suis vraiment très heureuse de vous présenter cette délibération, d'abord parce qu'elle est vitale pour nos jardins, je vais un mot. Et ensuite, parce qu'elle est naît ici, dans le 8^{ème}. Depuis 2020, nous vous avons souvent parlé de jardins, renaturer, faire revenir la nature en ville, former une trame verte, etc., cela commence à être des mots familiers. Et après ce que nous avons vécu cet été, nous avons encore plus envie qu'avant que ça avance.

Et ce retour de la nature en ville passe par la renaturation des jardins publics à deux niveaux. En l'air, donc le choix des essences végétales que nous plantons et entretenons. Et puis au sol, nous retirons du bitume donc nous désimperméabilisons presque systématiquement et nous travaillons le sol. Parce que pour que les jardins soient beaux durablement et pour que nous plantions plus qu'avant alors que nous avons toujours les mêmes budgets, il faut changer quelque chose. Comme nous ne pouvons pas changer les budgets là tout de suite, ce sont les procédés, nous allons améliorer le fonctionnement de l'écosystème du jardin. En infiltrant l'eau de pluie déjà, en améliorant le fonctionnement écologique du vivant pour ce qui était dégradé retourne dans un cercle vertueux et accueille à nouveau la vie biologique.

Le sol a besoin d'attention. Il faut le décompacter, l'aérer et puis il faut arrêter de balayer ou d'aspirer les feuilles. Il faut maintenir la litière au pied des arbres, des arbustes parce que c'est ce qui va venir nourrir le sol et faire en sorte que les plantes se dessèchent moins rapidement.

En 2021, sachant que nous lançons ces programmes de renaturation de jardins, je cherchais un partenaire capable d'étudier les impacts de nos opérations de renaturation sur les sols avant et après chantier. J'ai trouvé ce partenaire au Congrès mondial de la nature au bout de la rue, congrès mondial, partenaire local puisqu'en fait nous avons trouvé

l'IMBE qui n'est autre qu'un laboratoire d'Aix-Marseille Université. Les chercheurs que nous avons rencontrés là-bas et toute l'équipe que nous avons ensuite rencontrée à Saint-Charles vont effectuer ces études d'impact pendant cinq ans en tout puisqu'ils ont déjà un peu commencé bénévolement. Ils vérifieront s'il y a plus de vie dans le sol après naturation et ils nous guideront aussi en fonction de l'état des sols pour choisir les végétaux les plus adaptés, ceux qui rendent le plus de service écosystémique. Il y a la fraîcheur, mais il y a aussi la captation des poussières et puis l'embellissement du cadre de vie.

Ce qui est concrètement soumis au vote ce jour, ce sont les modalités de fonctionnement. Nous signons pour quatre ans, pendant ces quatre ans l'IMBE va analyser 22 jardins donc 7 dans le secteur au moyen de prélèvements physicochimiques. Et nous avons déjà eu le plaisir d'accueillir les deux chercheuses qui travaillent sur le projet sur un laboratoire citoyen à Vauban au mois d'avril et samedi à la place Bonnefon.

Le partenariat entre la Ville de Marseille, l'IMBE et la Métropole apporte un concours financier pour un montant de 5 000 euros annuel. Sachant que c'est un tout petit montant, cela ne coûte pas cher de travailler avec des universitaires. Mais à côté de cela, la jeune chercheuse qui va être active sur ce projet est également en cours de financement SIF, donc elle va faire une thèse de doctorat sur ce projet.

Donc, c'est ce contrat de partenariat que nous soumettons à ce votre approbation. Je vais vous donner les jardins qui sont chez nous : Le jardin de Corinthe dans le 6^{ème} arrondissement, le parc Lacédémone et le jardin des sœurs franciscaines dans le 8^{ème} arrondissement. Ce sont quatre jardins qui sont concernés : le parc central de Bonneveine, le parc Bortoli, le square Mélizan boulevard Rabatau et le square des Goumiers à Bonneveine.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame MEILHAC. Y a-t-il une intervention sur ce rapport ? Nous allons donc passer au vote.

Le rapport n°22-38676/007-DGAVPVPD est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Rapport n°23, Madame MEILHAC.

Rapport 22-38587/23-DPETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades - Attribution de subventions aux propriétaire privés dans le cadre des ravalements de façades - Financement

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC.- Le rapport 23 est présenté par la Direction générale adjointe de la Ville du Temps libre sur proposition de Madame PRIGENT.

Il s'agit d'un rapport classique sur les ravalements de façades qui propose d'approuver l'attribution de subventions pour des propriétaires d'immeuble en centre-ville lorsque l'immeuble est soumis à une injonction de ravalement de façade par la Ville.

Il vous est demandé aujourd'hui d'approuver un montant total de subventions de 200 743 euros dont 4 477 euros pour notre secteur dans le 6^{ème} arrondissement. Cinq dossiers rue d'Italie subventionnés à hauteur de 30 %. Et je rappelle que le programme est financé par la Ville à hauteur de 20 % et par le Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 80 %.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame MEILHAC de continuer à embellir la ville. Qui a une intervention ? Pas d'intervention.

Le rapport n°22-38587/23-DPETE est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Nous passons au rapport n°8 présenté par Madame AMSALLEM. C'est un rapport qui présente un joli projet de santé publique pour apprendre à vivre ensemble.

Rapport n°22-38697/008-DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION - Pôle Santé - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé - Budget

Primitif 2022 - 2^{ème} répartition - Régularisation administrative d'un dossier de demande de subvention

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AMSALLEM

Mme Marie-Hélène AMSALLEM.- Monsieur le Maire, bonjour. Mesdames, Messieurs, mes Chers collègues. Avant de vous parler du rapport, je vais vous présenter les actions que nous mettons en place dans le cadre de notre délégation de santé publique.

Il s'agit tout d'abord d'une conférence grand public dans le cadre d'Octobre rose qui va être faite ici même le 7 octobre 2022. Cette conférence est faite en partenariat avec l'Institut du Sein. Elle est ouverte à toutes et tous sur inscription via le site de la mairie. Vous voyez ici le programme qui est également sur le site.

Nous avons également mis en place, dans notre secteur, des ateliers pour les séniors, Mon assiette a du goût. Ce sont des ateliers qui permettent de retrouver le goût de manger bon, sain et pas cher pour présenter sa santé physique, morale et pour découvrir des produits locaux, les astuces d'un chef, recréer du lien social et repartir chez soi avec un petit panier contenant tous les ingrédients pour refaire la recette à la maison. Vous voyez ici quelques photos, c'est dans nos centres municipaux d'animation.

Je vais maintenant passer au rapport. Sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la Santé publique, la promotion de la santé, nous soumettons au conseil municipal le rapport suivant :

Il s'agit d'attribuer des subventions aux associations développant des projets de santé dans le Budget Primitif 2^{ème} répartition. Dans notre secteur, c'est l'association Plus Fort. Cette association agit pour développer les compétences psychosociales, prévenir les violences et le harcèlement et former les professionnels tels que les enseignants, les éducateurs, les surveillants et les professionnels de l'enfance.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame AMSALLEM. Je tiens à dire que hier, j'étais à la Foire de Marseille parce que Mon assiette a du goût a eu les honneurs de la Foire de Marseille et d'un atelier particulier puisque cette année, la thématique est la thématique culinaire. Nous avons eu le plaisir avec

Guillaume SOURIEU d'avoir une caponata de loup et elle avait l'air délicieuse.

S'il n'y a pas d'intervention, nous procédons au vote.

Le rapport n°22-38697/008-DSSI est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Rapport n°9 qui va nous être présenté par Monsieur VINCENT qui ne me contredira pas en disant que la santé, c'est le sport.

Rapport 22-38573/009-DS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE- DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3^{ème} répartition 2022 - Approbation de conventions - Budget Primitif 2022

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Bonsoir, Mesdames et Messieurs, Chers collègues. La mairie du 6/8 continue de porter haut son programme de sport avec la deuxième édition de la course Courir ensemble. Je vous donne donc rendez-vous le dimanche 2 octobre, ce dimanche-là sur le Prado, juste derrière le David où nous aurons trois courses au programme. Une course pour adultes qui commence à 10 heures sur 4,5 km. Une course pour les enfants de moins de 16 ans qui sera à 14 heures et qui fera moins d'1 km. Et surtout, cette année nous avons décidé de faire un éco jogging. En partenariat avec Clean my Calanques qui est une association bien connue, nous faisons une course au ramassage des déchets. Celui qui ramasse le plus de déchets a gagné. Le vainqueur aura le plaisir de remporter une coupe, mais tous ceux qui participeront gagneront le plaisir de rendre leur ville plus belle et plus agréable.

De plus, Courir ensemble, en partenariat avec l'Institut du Sein, soutient Octobre rose. Cette année, nous renforçons l'engagement de cette course et portons haut les couleurs de l'Octobre rose qui seront la première démarche de la mairie pour ce mois.

Vous retrouverez toutes les informations de cette course sur le site de la mairie du 6/8.

Et pour en revenir au rapport que je porte ce soir, ce sont des attributions de subvention sur la 3^{ème} partie et c'est pour le secteur 4 Massilia Triathlon à hauteur de 3 000 euros.

Elle a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Monsieur Vincent. Des questions ? Non, pas de question. Nous allons passer au vote.

Le rapport 22-38573/009-DS est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Et pour ce rapport qui devait être présenté par Madame CASANOVA GAVINO, c'est Madame MASSON qui vient au pupitre.

Rapport n°22-38555/10-DPE

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES
ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE -
Amélioration de l'accueil des enfants - Modification du
règlement de fonctionnement des établissements municipaux
d'accueil du jeune enfant**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON.- Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir mes Chers collègues, les habitantes et les habitants ici présents et derrière leur écran. J'avais une photo, je fais un peu l'histoire, vous voyez la crèche Vauban qui est la première crèche municipale de Marseille.

M. Yves MORAINÉ.- De France.

Mme Juliette MASSON.- Merci Monsieur MORAINÉ, je ne le savais pas. Ce soir, je vous présente un rapport de Madame l'adjointe en charge de la place de l'enfant dans la ville, Madame Sophie GUERARD.

La Ville de Marseille assure directement la gestion de 62 établissements d'accueil du jeune enfant qui accueillent chaque année plus de 5 000 enfants. Conformément au Code de la santé publique, le fonctionnement de ces structures est régi par un règlement approuvé par délibération qui précise, notamment, l'organisation générale : les modalités d'accueil des enfants, la tarification du service et la délivrance de soins spécifiques.

Par délibération du 8 avril 2022, le Conseil municipal a modifié le nouveau règlement de fonctionnement en approuvant les nouveaux critères d'attribution de places. Il est proposé de modifier à nouveau ce règlement sur différentes dispositions. Notamment, l'application de la loi d'accélération et de simplification d'action publique, appelée loi ASAP. La mise en place d'une commission collégiale qui

examinera les situations des familles qui ne respectent pas les dispositions du règlement de fonctionnement, les pièces à fournir pour le dossier d'admission, la mise en place d'une facturation de la journée complète aux familles en cas d'oubli répété d'enregistrement des heures d'arrivée et de départ des enfants. Enfin, la mise en place d'un versement compensatoire aux familles qui fournissent des paniers-repas pour leurs enfants atteints d'allergie alimentaire. Un prix est fixé unitairement par panier-repas à 2,39 euros pour les enfants jusqu'à 12 mois, 2,68 euros pour les enfants de 13 à 18 mois et 2,77 euros pour les enfants de plus de 19 mois. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame MASSON. Des questions ? Non, donc nous allons passer au vote.

Le rapport n°22-38555/10-DPE est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Nous passons au rapport n°11 présenté par Madame ABOURS et qui témoigne de notre intérêt pour la place de l'enfant dans la ville.

Rapport n°22-38434/11-DJ

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES
ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE -
Attribution de subventions aux associations d'éducation
populaire pour les enfants - Approbation de conventions -
Exercice 2022**

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS

Mme ABOURS.- Bonsoir à toutes et à tous, bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Chers collègues et bonsoir Mesdames et Messieurs les habitants. Ce rapport est soumis au Conseil municipal par Monsieur le Maire de Marseille sur proposition de Madame Marie BATOUX, adjointe en charge de l'éducation populaire.

Il concerne l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des enfants et des jeunes. Quels sont les axes qui sont retenus comme prioritaires pour les propositions de subventions dans les projets qui ont été soumis ?

Le premier axe est de privilégier les actions en direction des enfants fondées sur une démarche d'éducation populaire. À savoir la capacité à faire ensemble, le vivre ensemble, le

pouvoir d'agir, la transmission d'outils pour apprendre et favoriser l'autonomie.

Le second axe est de soutenir les actions en lien avec le projet éducatif de territoire, donc le PEDT. J'en profite pour vous rappeler les principaux axes du PEDT que vous pouvez voir sur la diapo et je vous laisse un instant pour le lire.

Le troisième axe pour soutenir les actions, c'est soutenir des actions à visée d'émancipation sociale par le loisir éducatif ou l'éducation artistique et culturelle. Ensuite, soutenir des actions qui développent des partenariats avec les opérateurs des accueils collectifs de mineurs, donc les ACM ou, pour simplifier, les centres aérés, ou les structures sociales, les centres socioculturels. Soutenir les actions d'accompagnement des enfants en situation de fragilité et soutenir des projets en faveur des valeurs de la République, de la laïcité et du vivre ensemble.

Un montant total de 40 000 euros est ainsi soumis à notre approbation pour aider ces associations dans la réalisation de projet d'animation et d'intégration. 40 000 euros, c'est pour l'ensemble de la Ville. Pour notre secteur, deux associations sont concernées :

Tout d'abord, les Francs et Franches camarades, donc les Francas, pour trois projets : Graines de philo pour un montant de 2 000 euros, Affichons la laïcité pour un montant de 4 500 euros, Place à nos droits 2022 pour un montant de 2 500 euros. Les Francas sont intervenus à trois reprises dans le centre Michel Levy pour des ateliers philo avec les enfants.

La deuxième association qui est concernée, c'est Parole d'enfant pour un projet qui s'appelle Bouge pour tes droits, pour un montant de 2 000 euros. Des membres de cette association sont déjà intervenus le mercredi 8 juin à Bagatelle pour 120 enfants de nos centres aérés et des centres socioculturels qui souhaitaient participer. Les 120 enfants ont été séparés en deux groupes et ils ont participé à des jeux et à du théâtre interactif, donc certains le matin, certains l'après-midi. Ces jeux et ce théâtre, c'était autour des droits de l'enfant bien sûr. Cela avait été très intéressant et les enfants avaient été ravis de leur journée passée ici. Cette association va à nouveau intervenir, dans chacun de nos centres aérés cette fois-ci, à deux reprises, une fois cet automne et une fois au début de l'année 2023.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame ABOURS. Pas de question, donc nous allons passer au vote.

Le rapport n°22-38434/11-DJ est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire.- Alors là, nous allons avoir une longue série de rapports présentés par Madame D'AGOSTINO dont je pense que c'est le conseil d'arrondissements, c'est son conseil d'arrondissements. Donc le premier des rapports qu'elle va nous présenter est un rapport qu'elle porte à la place de Lee FERRERO.

Rapport n°22-38689/12-DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION - Service de la lutte contre les discriminations - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2^{ème} répartition - Approbation des conventions annexées

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous, Chers collègues, Chers habitantes et habitants. Je voudrais un peu, comme mes autres camarades, dire que tout au long du mois de septembre, nous avons organisé les portes ouvertes dans nos 12 centres d'animation. Et que notre politique de diversification de l'offre a porté ses fruits puisque ce sont désormais quelques 200 activités et actions qui sont proposées dans nos centres municipaux d'animation grâce au tissu associatif, grâce également aux équipes d'animatrices et d'animateurs qui y travaillent. Je voulais juste vous dire qu'en fait tout le monde est le bienvenu, il y en a pour tous les goûts, pour toutes les envies, pour tous les besoins. Que ce soit le domaine de l'action social, le domaine des cultures, des sports, des loisirs. Je voulais juste, pour celles et ceux qui le souhaitent, vous inviter à regarder le site de la mairie du 6/8 pour y trouver toutes les informations et, éventuellement, vous y inscrire.

M. Le Maire.- Donc des associations supplémentaires par rapport à l'an passé. Et donc cette délibération n°12 qui concerne la lutte contre les discriminations qui est un combat important porté par notre mairie.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Ce rapport nous est proposé par Monsieur Théo CHALLANDE NEVORET, adjoint en charge de la démocratie locale, de la lutte contre les discriminations, de la promotion des budgets participatifs et du service civique.

Les discriminations sont des différences de traitement entre personnes physiques selon des critères subjectifs. Elles sont interdites par la loi qui recense 25 critères. Selon les données de l'Ined, les discriminations ne diminuent pas au fil du temps et ont même tendance à augmenter. Des milliers de personnes les subissent, ces pratiques ont des effets profonds, délétères et destructeurs au niveau individuel. Mais les discriminations ont également des conséquences sur la société en elle-même, elles discréditent le discours d'égalité, disqualifient une partie de notre vie ensemble, de notre vie collective, altèrent la cohésion sociale.

Agir sur les discriminations permet ainsi de rétablir le lien social et une confiance vis-à-vis d'un modèle de société démocratique. Agir sur les discriminations n'est donc pas une option et la Ville de Marseille se saisit de cet enjeu crucial en engageant une politique de lutte contre les discriminations qui vise à agir sur les mécanismes qui conduisent à des discriminations avec et auprès des habitantes et des habitants. Pour mettre en œuvre cette politique, elle renforce son soutien au tissu associatif qui agit au plus près des territoires et des personnes concernées.

C'est ainsi qu'est soumise à votre approbation une deuxième répartition des crédits de 2022 pour un montant de 89 604 euros.

Une association est concernée dans le 6/8 pour un montant de 1 604 euros. Il s'agit de l'association T-Time, association féministe d'auto-support qui propose un accompagnement social et sanitaire des personnes trans, intersexes et en questionnement. Elle propose également des formations sur la transphobie au personnel accueillant, organise des stages d'autodéfense, des arpentages et un évènement militant pour le jour du souvenir trans qui est le 20 novembre, je vous le rappelle.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame D'AGOSTINO. Une intervention ? Pas d'intervention, nous mettons le rapport au

vote. Qui vote contre ? Monsieur MARANDAT, je m'étonnais... Il n'y a pas un micro pour Monsieur MARANDAT ?

(Monsieur MARANDAT répond hors micro)

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Non, ce ne sont pas des inepties, les discriminations sont interdites par la loi. Merci.

**Le rapport n°22-38689/12-DSSI est adopté à la Majorité, votre
contre M.MARANDAT**

M. Le Maire.- Avant de laisser toujours la parole à Madame D'AGOSTINO, je voudrais dire un mot pour Baptiste LUSSON qui a eu un très grave accident en vélo, notamment dû au fait que les cyclistes ne sont pas assez protégés à Marseille. Donc, je voudrais lui dire un petit mot personnel : « Courage à toi Baptiste et c'est Alexandra qui va porter ton rapport aujourd'hui ».

Rapport n°22-38669/13-DDEE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE EMPLOI - Attributions de subventions pour l'année 2022 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 2^{ème} série - Approbation de conventions

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Oui, courage à toi, Baptiste, et je suis très fière de te représenter ce soir. Donc, le rapport n°13 a pour objet l'attribution de subventions pour l'année 2022 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Il s'agit d'une deuxième série.

Ce rapport est proposé par Monsieur Laurent LHARDIT, adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable.

À Marseille aujourd'hui, le taux de pauvreté est de 26 % soit 226 000 Marseillaises et Marseillais selon les sources de l'analyse de besoins sociaux du CCAS. À Marseille, le taux de

chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 17 %, 130 000 personnes sont inscrites comme demandeurs et demandeuses d'emploi et ce nombre a augmenté de 38 % depuis 2010. La situation est encore plus difficile pour les femmes, les jeunes et les plus âgés. Les difficultés d'accès à l'emploi et d'insertion socioprofessionnelle sont bien connues. Défaut de qualification et de compétence, mais aussi de nombreuses autres difficultés, comme la mobilité, l'accès au logement, la santé, les difficultés de conciliation et de garde des enfants.

Ces problématiques sont une préoccupation majeure pour la Ville de Marseille qui, à nouveau, soutient le tissu associatif agissant sur la levée des freins, qu'ils soient périphériques ou non, d'accès à l'emploi et à l'insertion en fonction des besoins individuels, des besoins sociaux et économiques des territoires.

C'est ainsi qu'est soumise à votre approbation une deuxième série de conventions et de subventions, dont les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2022 pour un montant de 168 500 euros.

Deux associations sont concernées dans le 6/8 :

L'association Protis qui accompagne depuis 25 ans les bénéficiaires du RSA dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle. Protis qui porte depuis juillet 2021 une plateforme mode de garde qui concerne essentiellement un public majoritairement féminin et isolé ayant en charge l'éducation d'un ou plusieurs enfants mineurs. En 2022, elle fera un accompagnement spécifique et renforcé auprès de 20 bénéficiaires du RSA. Accompagnement qui se rajoutera au mode de garde afin de favoriser durablement leur projet d'insertion.

La deuxième association est l'association Mission locale de Marseille qui, comme vous le savez, accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur démarche d'insertion. Et complémentirement à cette mission globale, la Mission locale de Marseille mène une action spécifique et innovante intitulée : « 100 chances, 100 emplois » qu'elle porte conjointement avec l'entreprise Schneider Electric et qui se déploie à Marseille sur les QPV. L'objectif de cette action est de rendre autonome et de placer en emploi 60 jeunes sur plusieurs arrondissements ayant validé un projet professionnel.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame D'AGOSTINO. Une intervention ? Monsieur MORAINÉ.

M. Yves MORAINÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Madame l'adjointe, est-ce que vous pouvez répéter s'il vous plaît, j'ai peut-être été inattentif, le taux de chômage à Marseille.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Sur le nombre de personnes, pas sur le nombre d'actifs. Donc nous sommes à 17 %, sur le nombre d'actifs c'est 10,1 % comme vous le savez, au sens du BIT.

M. Yves MORAINÉ.- Voilà, merci beaucoup.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Et il est bien supérieur à la moyenne française.

M. Yves MORAINÉ.- Il est à 10,1 pour 9,6 d'après le site data des communes de France. Merci beaucoup, c'était pour vérifier.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Je suis statisticienne, ces chiffres sont issus de l'INSEE.

M. Yves MORAINÉ.- Oui, mais je ne crois pas qu'il y ait de statistique INSEE sur Marseille elle-même, je crois que c'est le bassin d'emploi Marseille-Aubagne pour être précis. Mais nous sommes d'accord en tout cas avec le rapport puisque les associations que vous indiquez sont également subventionnées et par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par le Département des Bouches-du-Rhône.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Vous allez sur le site de pôle emploi, vous verrez que le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 38 % depuis 2010.

M. Le Maire.- Nous allons passer au vote.

Le rapport n°22-38669/13-DDEE est adopté à l'unanimité

Rapport n°22-38722/14-DPETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE

**LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE -
Attribution de subventions en libéralité aux associations
Earthship Sisters (ESS), EKO !, Le Monde à la Carte, Terre
Ludique, Soliform - Approbations de conventions**

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

RAPPORT RETIRE

M. Le Maire.- Nous passons au rapport 15 toujours porté par Madame D'AGOSTINO.

Rapport n°22-38190/15-DAS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET
PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE
L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux
équipements sociaux - 4^{ème} répartition 2022**

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- L'objet de ce rapport est d'autoriser le versement de subventions complémentaires aux centres sociaux en complément du financement d'animation globale et de coordination. Donc il s'agit de la 4^{ème} répartition 2022.

Ce rapport nous est proposé par Monsieur Ahmed HEDDADI, adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine.

La Ville de Marseille souhaite renforcer son soutien aux centres sociaux et plus particulièrement ceux œuvrant sur des zones de vie sociale, soit sur les territoires les plus en difficulté identifiés sur le critère de la faible capacité contributive des familles. De fait, elle entend agir en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales qui, cette année encore, sont rappelées par le rapport du CCAS de la Ville de Marseille.

C'est ainsi qu'est soumis à votre approbation le versement à valoir sur le budget 2022 de subventions complémentaires au titre des dépenses d'animation globale et de coordination. Le montant total de la dépense s'élève à 357 092 euros. Et trois centres sociaux sont toujours concernés dans le 6/8 : Le centre social Mer et Colline, le centre social Roy d'Espagne et le centre social Saint-Giniez/Milan.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame D'AGOSTINO. Une intervention ?

Le rapport n°22-38190/15-DAS est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Nous allons passer au rapport n°16.

Rapport n°22-38682/16-MRI

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MISSIONS DES RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une subvention à l'association Centre Culturel Social Mer et Colline

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- L'objet de ce rapport est d'autoriser le versement d'une subvention au Centre Social Mer et Colline pour son action spécifique ayant trait à l'organisation d'échanges interculturels de jeunes de France, d'Allemagne et de Bosnie en 2022.

Ce rapport nous est proposé par Madame Michèle RUBIROLA, première adjointe.

Ce rapport témoigne de la volonté de la Ville de Marseille de mettre en valeur l'identité européenne en soulignant la richesse de sa construction dans sa diversité culturelle.

C'est ainsi qu'est soumis à votre approbation le versement d'une subvention de 2 000 euros au Centre social Mer et Colline.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci. Une intervention ?

Le rapport n°22-38682/16-MRI est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Rapport n°17.

Rapport n°22-38685/17-DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION - SERVICE DES DROITS DES FEMMES - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes - 2^{ème} répartition 2022

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes. Il s'agit d'une deuxième répartition 2022. Il nous est proposé par Madame TESSIER ici présente, conseillère déléguée aux droits des femmes et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

À Marseille aujourd'hui, les inégalités femmes-hommes restent très marquées sur le marché du travail, dans la sphère domestique et aussi une fois l'heure de la retraite arrivée. Et ce, bien sûr, à la défaveur des femmes. Le taux d'emploi des femmes est de 56 % quand celui des hommes est de 63 %. Les femmes ont la responsabilité de 90 % des familles monoparentales alors qu'une sur deux n'a pas d'emploi. 35 % d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté dans les quartiers prioritaires de la ville de Marseille. Et elles sont quatre fois plus nombreuses à occuper un temps partiel que les hommes.

En France aujourd'hui, une femme meurt tous les 2,5 jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. Le nombre de femmes victimes de violences commises par leur conjoint ou ex-conjoint est estimé à 213 000 personnes. Celles victimes de viol ou tentative de viol est estimé à 94 000 femmes et se sont des estimations minimales. Des chiffres alarmants, une réalité glaçante qui signe que la question de la violence conjugale ne peut pas être une affaire privée, que les violences sexistes et sexuelles concernent tous les groupes sociaux et économiques et trouvent leurs racines dans l'organisation patriarcale de la société. Aujourd'hui, les inégalités femmes-hommes, les violences sexistes et sexuelles doivent être encore et toujours combattues.

La nouvelle équipe municipale s'engage ainsi à faire de Marseille une ville égalitaire, une ville féministe, une ville qui lutte contre les stéréotypes, les discriminations et les violences liées au genre, aux orientations, aux origines et aux croyances. Cet engagement est nécessaire, il doit s'accompagner d'actions concrètes au niveau local.

C'est ainsi que la Ville de Marseille soutient les associations qui œuvrent en faveur des droits des femmes, défendent l'égalité femmes-hommes et agissent contre les violences faites aux femmes.

Et donc soumise à votre approbation une deuxième répartition des crédits de l'année 2022 d'un montant de 123 600 euros.

Six associations sont concernées dans le 6/8. Il s'agit de :

L'Amical du Nid qui propose un accompagnement global et spécifique des personnes en situation de prostitution vers la sortie de prostitution.

L'association Diaconale Protestante Marhaban pour son action de lutte contre l'isolement des femmes et de développement de leur pouvoir d'agir.

L'association Solidarité Femmes 13 qui, comme vous le savez, accueille, accompagne, héberge les femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants. Il s'agit également de soutenir financièrement un cycle de quatre marches exploratoires, la Rue est à nous, et initier une concertation avec les pouvoirs publics afin d'améliorer l'aménagement urbain.

Il s'agit également de l'association Réseau Santé Marseille Sud qui propose des dispositifs de soutien aux femmes vivant avec le VIH et/ou les VHC. Ce projet vise à lutter contre leur stigmatisation, favoriser le lien social, sortir de l'isolement et travailler sur l'estime de soi.

Il s'agit également de l'association Mer et Colline du Centre Socioculturel Mer et Colline pour ses ateliers de sensibilisation et de prévention autour des enjeux de lutte contre les inégalités, les stéréotypes et les violences auprès d'un groupe de femmes touchées par la précarité, mais également auprès de jeunes du territoire.

Et puis enfin, l'École des Parents et des Éducateurs des Bouches-du-Rhône, Centre de Pédagogie Familiale pour son projet Femmes, Santé, Sexualité et si on en parlait, qui vise à renforcer la prévention, le dépistage, l'accès aux droits de santé et la prise en charge des personnes les plus exposées aux infections sexuellement transmissibles dont le VIH.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

(applaudissements)

M. Le Maire.- Merci, Madame D'AGOSTINO. C'est un combat nécessaire et le mener au quotidien, bravo, merci Madame TESSIER. Une intervention ? Monsieur MARANDAT.

M. Bernard MARANDAT.- Oui, après avoir écouté ce morceau que nous pourrions qualifier de propagande féministe et woke, il est quand même très amusant, après votre discours précédent voulant lutter contre les discriminations, de nous faire maintenant ce plat qui, je trouve, est très discriminant en fonction du sexe. C'est tout ce que je voulais dire, merci.

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Je vous laisse vos propos. Il n'y a rien à répondre à ce que vous venez de dire, c'est juste honteux.

M. Le Maire.- D'autres interventions ? Puisqu'il n'y en a pas d'autres, nous allons passer au vote.

Le rapport n°22-38685/17-DSSI est adopté à l'unanimité

Abstention : Monsieur Bernard MARANDAT

Rapport n°21-38594/18-DAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Rapport retiré

M. Le Maire.- Le rapport 18 a été retiré, nous passons au rapport 19 qui est toujours porté par Madame D'AGOSTINO, sur un autre genre.

Rapport n°22-38595/19-DAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 3^{ème} répartition

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. L'objet du rapport 19 concerne l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants. Et il s'agit de la troisième répartition 2022. Il nous est proposé par Madame Lisette NARDUCCI, adjointe en charge des Familles, des Mémoires et des Anciens Combattants.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité dans le domaine des Mémoires, des Anciens Combattants et des Rapatriés. C'est ainsi qu'est soumise à votre approbation une troisième répartition des crédits 2022 pour un montant de 3 600 euros.

Une association est concernée dans le 6/8. Il s'agit de l'association Fonds Social Juif Unifié pour la mise en place d'un évènement autour du prix Robert Mizrahi. C'est un concours qui vise à interroger des survivants de la Shoah ou de leurs petits-enfants par des jeunes entre 17 et 25 ans. Cette remise de prix sera l'occasion de rappeler la grande rafle à Marseille en janvier 1943 et d'évoquer la transmission après la disparition des derniers témoins.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Je vous remercie. Une intervention sur ce rapport ? Pas d'intervention.

Le rapport n°22-38595/19-DAS est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Il ne vous reste plus qu'un dernier effort pour un rapport cette fois pour soutenir une outillthèque et du bricolage solidaire.

Rapport n°22-38715/20-DGAVPVPD

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION RENOUVELLEMENT URGANIN ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU - 2^{ème} série d'opérations d'investissement 2022 - Approbation de l'Affectation de l'autorisation de programme

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Il s'agit d'un rapport proposé par Madame Audrey GATIAN, adjointe en charge de la politique de la Ville et des mobilités. Et dans le cadre des Contrats de Ville, cadre de la politique contractuelle vous en avez parlé tout à l'heure Monsieur le Maire, visant les quartiers les plus en difficulté, 35 QPV, la Ville de Marseille souhaite poursuivre ses engagements et financer des projets d'investissement pour réaliser des opérations de développement social-urbain. Et ce, afin de permettre une meilleure intégration des quartiers prioritaires de la ville

de Marseille, réduire les écarts de développement et les situations d'exclusion.

Est donc soumise à votre approbation l'affectation de l'autorisation de programme Mission aménagement durable et urbanisme à hauteur de 370 913 euros pour le versement de subventions à des associations développant 32 actions.

Une association est concernée dans le 6/8. Il s'agit des Compagnons Bâisseurs Provence, afin de soutenir le financement du projet d'équipement et d'aménagement de l'outilthèque de Noailles, rue de l'Arc. Et pour rappel, les outilthèques sont des lieux où les personnes peuvent venir pour emprunter des outils, bricoler sur place, obtenir des conseils, participer à des ateliers collectifs ou simplement faire des rencontres conviviales.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame D'AGOSTINO, et bravo aux outilthèques. Qui a une intervention ? Pas d'intervention.

Le rapport n°22-38715/20-DGAVPVPD est adopté à l'unanimité

Rapport n°22-38720/21-DPETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODEVERSITE - Attribution de subventions en libéralité aux associations Clinéo, Recyclodrome, ligue pour la Protection des Oiseaux, La Réserve des Arts, Zéro Waste, Germ, 1 Pièce of Rubbish, Clean my Calanques, Flamants Club Loisir Malpassé, Association de Valorisation et d'intégration par l'Environnement, Association des Commerçants et Artisans Marseille Belsunce - Approbations de conventions

Rapporteur : M. Elliott PERENCHIO

Rapport retiré

M. Le Maire.- Le rapport 22 est particulièrement important parce qu'il va permettre d'augmenter le taux de logements sociaux dans le 6^{ème} arrondissement qui, je le rappelle, est de 4 %. Et en connaissant les besoins en logement social dans les quartiers sud de la ville, 4 % dans le 6^{ème} et 7 % dans le 8^{ème}, on ne peut que s'en réjouir. Madame MICHAUD, c'est pour vous.

Rapport n°22-38534/22-DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société Adoma (CDC Habitat) - Marseille Dragon - Acquisition et création d'une résidence sociale comprenant 28 logements dans le 6^{ème} arrondissement

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Ce rapport nous est présentée conjointement par Monsieur Joël CANICAVE, ici présent, adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs. Et par Monsieur Patrick AMICO, adjoint en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne.

Il porte sur la garantie d'emprunt accordé par la Ville de Marseille à la société Adoma pour l'acquisition et la création d'une résidence sociale de 28 logements au 12, rue Dragon dans le 6^{ème} arrondissement. Adoma est le premier bailleur du logement et de l'hébergement accompagné en France et gère notamment près de 45 000 logements sur le territoire national. Pour ce qui est de la garantie d'emprunt, précisons que c'est un engagement par lequel une collectivité, le garant, accorde sa caution à un organisme, le débiteur. Il s'agit ici, pour la Ville de Marseille, de permettre à la société Adoma d'obtenir auprès de la Banque des Territoires un emprunt de 1 563 557 euros. Cette garantie d'emprunt se fait de manière conjointe avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, chacune apportant sa caution à hauteur de 781 779 euros.

Dans ce 6^{ème} arrondissement qui manque, comme Monsieur le Maire l'a rappelé, cruellement de logements sociaux, 4 % contre plus de 40 % dans les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, cette résidence sociale de 28 logements meublés aura pour vocation d'apporter à des personnes isolées en situation de précarité une solution de logement transitoire dans l'attente d'un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Comme dans toutes les résidences sociales Adoma, les résidents paieront une redevance adaptée à leurs ressources et à leur situation familiale. Ces habitants bénéficieront d'un accompagnement social et de la présence quotidienne de la personne responsable de la résidence.

Je souhaite ajouter que nous serons attentifs, à la mairie de secteur, à réserver le meilleur accueil à ces nouveaux habitants et à les encourager à participer à nos actions, qu'elles soient de loisir, de sport ou de culture.
Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Madame MICHAUD. Des questions ?
Non.

Le rapport n°22-38534/22-DF est adopté à l'unanimité

Abstention : Monsieur Bernard MARANDAT

M. Le Maire.- Et nous restons dans le 6^{ème} arrondissement avec Madame DELAGE pour le rapport n°24.

Rapport n°22-38661/24-DDEE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE COMMERCE - Attributions d'une aux associations Les Commerces de la Butte, La république des commerçants, ACAL Saint-Barnabé pour la réalisation de leurs programmes d'actions 2022 - Approbation de conventions

Rapporteur : Mme Pauline DELAGE

Mme Pauline DELAGE.- Bonsoir à tous et toutes, Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs qui nous suivent. Avant de présenter ce rapport, ma collègue Anne MEILHAC en a parlé tout à l'heure, mais j'aimerais à nouveau saluer l'engagement des habitants et des commerçants de la place Notre-Dame-du-Mont qui ont initié un gros travail pour transformer la place Notre-Dame-du-Mont et la place Paul Cézanne hier soir. Ce travail a été lancé dans le cadre d'une première concertation initiée par la mairie de secteur. Deux points ont été abordés.

Le premier point concernant le déplacement et le stationnement sur la place, donc la mobilité des piétons sur la place, des voitures, des vélos.

Le deuxième point, c'était vivre sur la place et faire en sorte que tous et toutes puissent prendre place sur cette place.

La prochaine étape aura lieu le 10 octobre à 18h30 et je tiens à féliciter le travail des habitants et des habitantes, des

commerçants et des commerçantes. Et je les invite à nouveau à venir participer à cette prochaine étape de la concertation le 10 octobre.

Le rapport que je vais présenter est proposé par Madame BERNARDI, adjointe en charge du commerce, de l'artisanat, des noyaux villageois, de l'éclairage public, des illuminations et de la vie nocturne. Il porte sur l'attribution d'une subvention aux associations Les Commerces de la Butte, La république des commerçants, ACAL Saint-Barnabé pour la réalisation de leur programme d'action.

Pour notre secteur et plus particulièrement comme vous l'avez signalé pour le 6^{ème} arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention de 30 000 à l'association Les Commerces de la Butte. Cette association est née en 2008 et est devenue un acteur central dans l'animation du quartier. Son programme pour l'année 2022 comportait aussi :

- La mise en place du parcours Street Art avec l'intervention d'artistes et la réalisation de fresques géantes ;
- La végétalisation du Cours Julien et des abords des commerces ;
- Des animations et des concerts à l'occasion de la Fête de la Musique ;
- Le renouvellement de la Journée Vintage ;
- Des animations festives dans le cadre de Noël à la Butte ;
- Et enfin, la mise en route du projet de collecte et de gestion des déchets professionnels de la Butte.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Je vous remercie. Je tiens à signaler que la mise en route du projet de collecte et de gestion des déchets professionnels est un très grand succès. Les commerçants, petit à petit, se mobilisent autour de Synchronicity qui gère le sujet et cela permet aujourd'hui à ce secteur, dont nous savons combien il y a de restaurants, d'être exemplaire au niveau de la ville de Marseille sur la question des déchets professionnels. Nous tenons à remercier l'association des commerçants de la Butte de participer activement à cette mise en place. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Monsieur MERY.

M. Xavier MERY.- Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Ce n'est pas sur le rapport directement que je voudrais poser une question, mais sur un fait qui m'étonne. Cela concerne l'ouverture d'un fast-food avenue du Prado, au

80 je crois. C'est une autorisation de travaux qui a été faite le 28 février 2022 par les services de la Maire et sous l'autorité de l'adjoint au Maire compétent. Pourquoi cela m'étonne-t-il ? Parce qu'il y a un *fast-food* déjà, un Burger King, qui est au 6 avenue du Prado et un autre *fast-food* McDo au tout début de la rue de la Rome sur la place Castellane. Je ne crois pas que le Printemps Marseillais soit fasciné par la gastronomie des *fast-foods* américains, ni par les qualités sanitaires de cette nourriture. Nous savons qu'elle va servir à tous les enfants des écoles, sans doute, qui sont autour ou plutôt rue Paradis. Mais je voudrais savoir s'il n'y a pas un moyen de la part de votre majorité de pouvoir éviter cette hyper concentration de *fast-foods* sur 100 mètres en gros. Sur 100 mètres, vous avez trois *fast-foods*, deux McDo, un Burger King. En plus, j'ai regardé dernièrement, le 9 septembre l'adjointe compétente Rebecca BERNARDI s'était indignée du fait que le *fast-food* du Vieux-Port avait jeté ses huiles dans les caniveaux. Ce n'était pas de l'huile, d'accord. Alors des boissons ou autres. Voilà, je m'étonnais de cette augmentation vertigineuse du nombre de *fast-foods* sur l'avenue du Prado.

M. Le Maire.- Je ne sais pas si l'objet de la délibération... Ceci étant, la question que vous posez est une vraie question, quelle est la place du *fast-food* alors que nous cherchons à défendre la santé dans l'alimentation, Marie-Hélène AMSALLEM en parlait tout à l'heure à travers la santé par l'alimentation avec l'Assiette a du goût. Aujourd'hui, que puis-je vous dire d'autre qu'effectivement, nous ne nous réjouissons pas de cette installation.

Pour autant, une délibération a été prise en Conseil municipal qui étend le droit de préemption sur les locaux commerciaux à l'ensemble de la ville. Elle est en train de se mettre en place petit à petit. Sur ce dossier très précisément, nous l'avons vu passer à la signature des permis de construire, ceci étant, vous savez que s'opposer à un bail commercial pour une mairie de secteur est impossible. En revanche, je ne sais pas exactement ce qu'il en est sur la préemption qui pourrait être réalisée par les services de la Mairie centrale, par Madame BERNARDI. Mais la question que vous posez, effectivement il y a Burger King, nous allons avoir un McDo, peut-être d'autres, ce n'est pas cela que nous souhaitons pour cette ville, ce n'est pas cela que nous souhaitons sur les allées du Prado qui méritent mieux que ce type d'établissement.

M. Xavier MERY.- Je vous remercie de votre réponse.

M. Le Maire.- D'autres questions ou interventions ?
Non, nous allons passer au vote.

Le rapport n°22-38661/24-DDEE est adopté à l'unanimité

Rapport n°22-37688/25-DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION - SERVICE HANDICAP - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 2^{ème} répartition - Approbation des conventions annexées

Rapporteur : Mme Rosette DENIA SALONE

Rapport retiré

M. Le Maire.- Le rapport n°25 a été retiré, nous passons au rapport n°26. Je voudrais dire qu'être solidaire avec les plus précaires dans notre monde qui est en crise, c'est aujourd'hui un devoir. Et les associations qui sont subventionnées dans ce rapport, c'est simplement de l'humanité que nous mettons dans notre société qui a abandonné beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfant. Monsieur MOUNIEN, c'est à vous.

Rapport n°22-38698/26-DSSI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE L'INCLUSION - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) - 1^{ère} répartition

Rapporteur : M. LOURDES MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chers habitantes et habitants. Avant de rentrer dans le vif du sujet du rapport, juste un petit préambule sur un événement qui aura lieu à la fin de l'année. C'est un événement phare que nous portons dans le secteur qui s'inscrit

dans le Festival des Solidarités. C'est l'évènement Rock Solidaire qui aura lieu le 19 novembre au Cours Julien. Lors de cette action, nous allons inviter beaucoup d'associations dans le domaine de la solidarité, ce sont des maraudes, des associations connues comme SOS Méditerranée, etc. Elles viendront présenter leur travail, leur action aux citoyennes et aux citoyens et pour un peu animer cette journée, nous avons aussi invité des groupes de rock à jouer dans différents lieux du Cours Julien et de Notre-Dame-du-Mont. Il y a des lieux assez originaux comme l'église, il y aura aussi un magasin de glaces. Donc, le 19 novembre, je vous invite tous et toutes à venir au Cours Julien pour passer un agréable moment, mais aussi rencontrer toutes ces associations qui font un travail remarquable. Ce sera aussi un moment d'échange avec ces associations, donc je vous invite tous le 19 novembre.

Autre point aussi, pour rebondir sur le rapport n°4, présenté par Monsieur BONNAFFOUS, qui concerne cette Maisonnette Solidaire dans le quartier Sainte-Anne, derrière le Corbusier, je suis assez fier de porter ce projet avec mes collègues. Et nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet, de la construction et de sa mise en place. Vous aurez toutes ces informations, aussi bien pour la Maisonnette Solidaire que pour l'évènement Rock Solidaire, sur le site de la mairie.

Nous passons au rapport, il nous a été adressé par Madame GARINO, adjointe en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits. C'est un rapport qui concerne des attributions de subventions à des associations dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi.

Ce CALPAE s'inscrit dans le cadre du plan Marseille en grand qui donne l'impulsion à l'élaboration de projets qui traduisent une volonté et un engagement commun de la Ville et de l'État d'agir ensemble pour mieux identifier et combattre la grande précarité sur notre territoire.

Les associations concernées par notre secteur sont indiquées sur la diapositive, ainsi que le montant qui leur est attribué.

Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. Le Maire.- Merci, Monsieur MOUNIEN. Une intervention ? Nous allons passer au vote.

Le rapport n°22-38698/26-DSSI est adopté à l'unanimité

M. Le Maire.- Nous en avons fini avec l'ordre du jour et je déclare donc ce conseil d'arrondissements clos et terminé. Merci beaucoup de votre attention et à la prochaine fois.

La séance est levée à 19 heures 22 par M. le Maire.